

## Conseil Municipal du lundi 28 septembre 2015 COMPTE RENDU SOMMAIRE

•	PREND ACTE des décisions prises par Monsieur le Maire au titre des compétences qui lui sont déléguées par le Conseil Municipal (articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)
•	PROCEDE A L'INSTALLATION DE MONSIEUR JOSEPH VIOLAIN EN QUALITE DE CONSEILLER MUNICIPAL
•	PREND CONNAISSANCE DE LA PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2014 DE NANTES METROPOLE
•	APPROUVE LE RAPPORT DU 2 JUILLET 2015 DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES33
•	APPROUVE LA PROPOSITION D'AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE (AD'AP) DANS LE CADRE DE LA MISE EN ACCESSIBILITE DES LOCAUX MUNICIPAUX34
•	VALIDE LES ACTIONS DE LA CHARTE « ABEILLE 44 » POUR LA SAUVEGARDE DES ABEILLES ET DE LA BIODIVERSITE
•	PREND CONNAISSANCE DU POINT D'INFORMATION SUR LA PROCEDURE D'AMENAGEMENT FONCIER
•	APPROUVE L'ACQUISITION DES PARCELLES B 814 B 818 ET B 821 - LA BITAUDAIS - AUPRES DE LA SAFER MAINE OCEAN
•	PREND CONNAISSANCE DU BILAN DU PLAN HANDICAP 2014 ET APPROUVE LE NOUVEAU PLAN 2015 / 201744
•	ADOPTE LA CHARTE DE FONCTIONNEMENT DE LA DEMOCRATIE PARTICIPATIVE DANS LES STRUCTURES ENFANCE-JEUNESSE44
•	DECIDE LE VERSEMENT DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT A L'OGEC SAINT MICHEL DANS LE CADRE D'UN AJUSTEMENT AUX DROITS ACQUIS SUR L'ANNEE SCOLAIRE 2015
•	APPROUVE LES TERMES DE LA CONVENTION D'AUTORITE ORGANISATRICE DE SECOND RANG DES TRANSPORTS SCOLAIRES (AO2) – NANTES METROPOLE47
•	APPROUVE LES TERMES DE LA CONVENTION POUR L'ACCUEIL D'ELEVES CHAPELAINS RENTREE SCOLAIRE 2015/2016 A LA PISCINE DANIEL GILARD DE CARQUEFOU

•	DECIDE LE VERSEMENT DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS AYANT ENREGISTRE DES COUPONS LORS DES INSCRIPTIONS DANS LE CADRE DE L'AIDE A L'ACCES AUX LOIRSIRS DES JEUNES
•	DECIDE LE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'ORGANISATEUR DES « FOULEES DU TRAM »
•	APPROUVE LES TERMES DU RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION « BATALA »
•	APPROUVE LES TERMES DE LA MODIFICATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA COMPAGNIE « A TOUTE VAPEUR » DANS LE CADRE DE L'ATELIER THEATRE ENFANTS A CAPELLIA
•	VALIDE L'AJUSTEMENT DU COEFFICIENT DE LA TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE A COMPTER DU 1ER JANVIER 2016
•	VALIDE LA MAJORATION DE LA TAXE D'HABITATION SUR LES LOGEMENTS MEUBLES NON AFFECTES A L'HABITATION PRINCIPALE53
•	APPROUVE LES TERMES DE LA CONVENTION AVEC LE COLLEGE LE GRAND BEAUREGARD ET LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LOIRE ATLANTIQUE POUR L'ACCES AU SERVICE DE RESTAURATION DU COLLEGE POUR LE PERSONNEL MUNICIPAL
•	DECIDE LA CREATION DE POSTES ET MODIFIE EN CONSEQUENCE LE TABLEAU DES EFFECTIFS
•	VALIDE LA MISE A JOUR DES TAUX APPLICABLES A L'INDEMNITE D'ASTREINTE57
•	PREND CONNAISSANCE DU POINT D'INFORMATION DANS LE CADRE DU BILAN SUR LA GESTION DU PERSONNEL COMMUNAL
•	EMET UN VŒU CONCERNANT LA SITUATION DES REFUGIES62